LA FRANÇAISE

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UFF Multi Actifs Durables - Part C - FR0013202652

Ce FCP est géré par La Française Asset Management, société du Groupe La Française

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du fonds, au travers de son maître, est d'obtenir sur la période de placement recommandée de trois (3) ans, au travers de l'investissement dans le fonds maître Multi Actifs Durables (part I), une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indice composite 20 % MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return (MXWOHEUR Index) + 40 % Indice ICE BofA Global High Yield Index Total Return hedged in EUR (HW00 index) + 40 % Indice JP EMBI Global Diversified Hedged EUR (JPGCHECP Index) en investissant dans des titres préalablement sélectionnés en fonction de critères d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le but d'atteindre une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investi (intensité carbone) au moins 30 % inférieure à celle de l'indice composite. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'investissement réalisé dans le fonds a pour objectif de contribuer au financement de la transition écologique et énergétique mais qu'il ne génère pas d'impacts directs positifs sur l'environnement et la société.** L'investissement d'UFF Multi Actifs Durables est de 85% minimum au travers du fonds maître et à titre accessoire en liquidités. Sa performance sera inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence du fonds est un indice composite 20 % MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return (MXWOHEUR Index) + 40 % Indice ICE BofA Global High Yield Index Total Return hedged in EUR (HW00 index) + 40 % Indice JP EMBI Global Diversified Hedged EUR (JPGCHECP Index). L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut investir dans les titres en dehors de cet indicateur dans la limite de 10% maximum.

La stratégie d'investissement sera mise en œuvre par une gestion discrétionnaire flexible d'un portefeuille composé d'actions, d'obligations d'états et d'entreprises de pays membres de l'OCDE et/ou des pays émergents mais également d'OPCI. La société de gestion a recours au centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research ». Etape 1 : Filtrages quantitatifs – Approche en sélectivité (Intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion). (i) ***Pour les Etats*** *: cette approche permet d'exclure 20% des Etats les moins bien notés de l'univers d'investissement selon la répartition suivante : 10% des Etats dont les scores d'Adaptation sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial et 10% des Etats dont les scores de Transition sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial. - score d'Adaptation : prise en compte des critères E (degré d'exposition aux catastrophes naturelles), S (Indice de développement humain) et G (qualité de la gouvernance d'un pays (WGI)) ; - score de Transition : se concentrent sur des indicateurs de performance environnementaux et climatiques à savoir l'économie carbone et l'économie verte. (ii)* ***Pour les Entreprises*** *: sont écartés les 20% des Entreprises dont les scores ESG sont les plus faibles sur chacun des univers d'investissement initiaux (20% sur l'univers actions et 20% sur l'univers des obligations d'entreprises). Etape 2 : Analyse financière et carbone.****(i) Pour les Etats :*** *une analyse macro-économique des Etats ayant passé l'étape 1 est effectuée. En complément de cette analyse macro-économique des Etats, une analyse « carbone » est réalisée sur la base de critères de performance liés au changement climatiques qui sont détaillés dans le prospectus.****(ii) Pour les Entreprises :*** *lors de la deuxième étape du processus d'investissement, une analyse de la qualité de crédit et une analyse carbone des entreprises ayant passé le filtre de l'étape 1 (ii) sont effectuées. Le fonds pourra également investir des instruments de la finance durable à hauteur de 75% maximum de l'actif net comme les obligations vertes, les obligations durables, les obligations sociales et les titres de dette liés à une performance sur un ou des objectifs de développement durable. Les obligations vertes, sociales et durables sont sélectionnées sur la base du respect du standard de marché actuel des Green Bonds Principles, des Social Bond Principles, des Sustainability Bond Guidelines et des Sustainability Linked Bond Guidelines définis par l'International Capital Market Association (ICMA). Les émetteurs d'instruments de la finance durable feront l'objet des mêmes analyses financières et extra-financières et devront passer positivement la phase d'exclusion et la phase d'analyse macroéconomique/crédit et carbone. Etape 3 : Mesure de l'intensité carbone : la société de gestion s'engage sur un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'au moins 30% par rapport à son indicateur composite de référence. Cet engagement est permanent et sera respecté de tout temps. Toutefois la limite à cette méthodologie porte sur la qualité des informations collectées par l'Equipe de Recherche ESG et la transparence des émetteurs. Le fonds pourra également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en OPCI* qui devront avoir obtenu le label ISR ou respecter les mêmes critères dudit label. Ainsi, le fonds est géré selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG et promeut les caractéristiques ESG (Article 8 SFDR). Le FCP pourra investir jusqu'à 30% de son actif net en action. Le FCP pourra également détenir des actions suite à la détention d'obligations convertibles. Le fonds investira dans des obligations d'Etat (jusqu'à 50% de l'actif net) ou privées (jusqu'à 60% de l'actif net), des titres de créances négociables (dont les titres négociables à court terme tels que les certificats de dépôt ou les billets de trésorerie ; les bons à moyen terme négociables et les Euro Commercial Paper), les bons à moyen terme négociables et Euro Commercial Paper), de toute échéance, à taux fixe, variable ou révisable, de titres participatifs, d'obligations indexées, d'obligations privées de qualité équivalente à « Investment Grade » (jusqu'à 10% de l'actif net), d'obligations convertibles (jusqu'à 10% de l'actif net). Le fonds pourra également investir dans des dettes High Yield (titres spéculatifs) jusqu'à 60% de l'actif net (notation inférieure à BBB- ou jugée équivalente par la société de gestion) et jusqu'à 10% en non noté. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes mais pourra, lorsqu'une telle notation est émise, en tenir compte dans son analyse crédit. L'exposition du fonds aux dettes des pays hors OCDE, y compris les pays émergents, ne dépassera pas 50% de l'actif net. Le fonds pourra également investir en obligations contingentes convertibles jusqu'à 10% de l'actif net. Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou dans des parts ou actions d'OPC et/ou d'OPCI et/ou de fonds d'investissement répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

Durée de placement recommandée : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 3 ans.

Modalités de rachat : Rachats centralisés chaque jeudi jusqu'à 11h00 auprès de l'Union Financière de Banque France (si la Bourse est ouverte à Paris ou le jour de Bourse précédent, à l'exclusion des jours fériés légaux en France) et réalisés à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :

L'indicateur de risque est de niveau 4 du fait des investissements dans diverses classes d'actifs, à savoir les actions, le revenu fixe hors marchés émergents, la dette des marchés émergents et les OPCI.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie, elle est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Cet OPCVM ne bénéficie pas de garantie en capital.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés : c'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures. ; Risque de crédit : Il s'agit du risque résultant de la dégradation de signature ou de défaut d'un émetteur. Ce risque est d'autant plus élevé que le fonds investit dans des titres spéculatifs ou non notés ; cela peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds et une perte en capital.; Risque de liquidité : Ce risque peut se traduire par la vente des titres avec une décote à des conditions de marché dégradées. Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont exposées dans le prospectus de l'OPCVM maître.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	2,00 % (*)

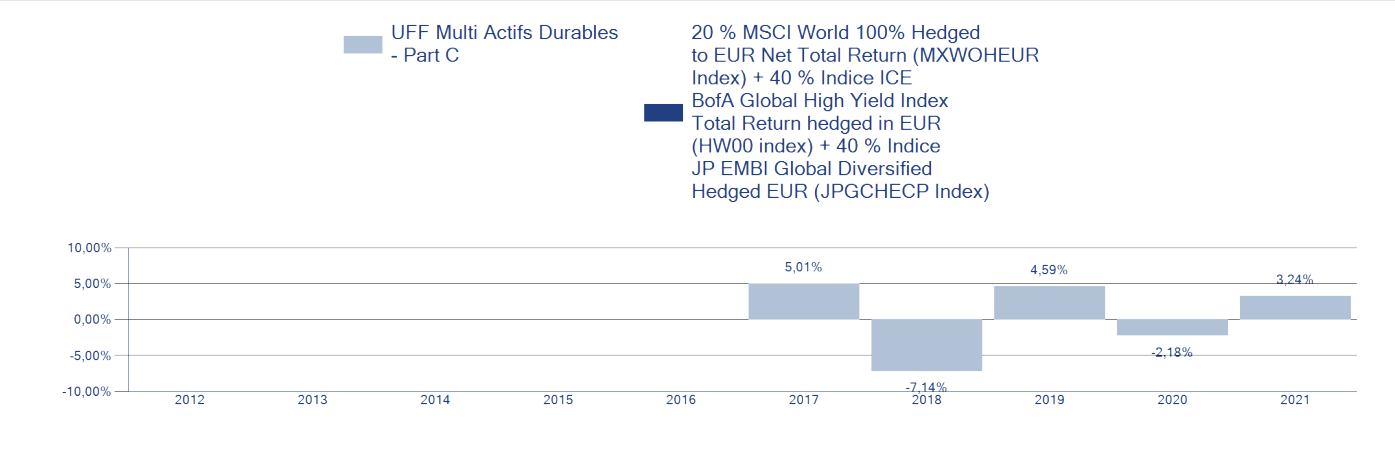
(*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 31/12/2021 et peut varier d'un exercice à l'autre.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 11 et 12 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.uff.net

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES



A compter du 1er septembre 2022, l'objectif de gestion, l'indicateur de référence, la stratégie d'investissement, le profil rendement / risque du FCP ont été modifiés. La dénomination du FCP a également été modifiée en « UFF Multi Actifs Durables ».

FCP créé le : 14/11/2016

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts des fonds maître et nourricer : disponibles gratuitement auprès de l'Union Financière de Banque France : UFF Contact - 32, avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16 - France - Tel: 0810 732 732 - Site Internet : www.uff.net

Valeurs liquidatives et autres informations pratiques : www.uff.net

Autres catégories de parts : P

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.la-francaise.com et/ou dans le prospectus).

Politique de rémunération : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/09/2022